



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 3 NOVEMBRE 2021

**EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2021-114 / 5-3-3**

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 28 octobre 2021, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** J-P. ALIBEU, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, G. DA COSTA, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS-BERNARD, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON.

**Représentés :** P. CHUNG-PEREZ, F. DUFFOUR, A. FAVIER, B. SARRAT.

**Absente :** B. MUNOZ.

Le secrétaire de séance désigné est N. VUILLERMOZ-BIRON.

---

**OBJET : CONSEIL MUNICIPAL / COMMISSIONS CAPV : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Désignation des représentants de la ville de Voiron**

---

Rapporteur : Julien POLAT

**EXPOSE :** L'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts prévoit qu'il « est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux-tiers »

Cette Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

Suite au renouvellement des instances municipales, le Pays Voironnais a acté la création de la nouvelle CLECT et fixé sa composition lors du conseil communautaire du 29 septembre 2020.

Sa composition a été fixée à 38 membres, dont 3 pour la Ville de Voiron.

.../...

**PROPOSITION :**

Vu la délibération du conseil communautaire du Pays Voironnais n°2020-220 du 29 septembre 2020,  
Vu l'avis de la Commission Finances, Administration Générale, Commerces et Sécurité du 25 octobre 2021,

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- De désigner comme délégués du Conseil municipal à la CLECT pour la durée du mandat les trois élus suivants : Julien POLAT, Yves ALLARDIN et Anthony MOREAU.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ - 34 POUR**  
**AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,



*Julien Polat*  
Julien POLAT